AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib116-DE en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib116





Délibération n°2024/116

Date d'envoi convocation: 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 75 Présents: 50 Absents: 30

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants: 63

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

### Présents:

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURAISIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (suppléant), GODMER Joël (suppléant), Gérard LANTENOIS (suppléant), DENDELEUX Michel (suppléant), FRENEHARD Bruno (suppléant)

### Absents excusés:

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard, LECESVE Loïc

#### Absents

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib116-DE

en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib116



# Communauté de Communes

Délibération n°2024/116

# > <u>ENFANCE/JEUNESSE</u>: CONVENTION PARTENARIAT COLLEGE SAINT COSME EN VAIRAIS/MISE A DISPOSITION ANIMATEUR ESPACE JEUNESSE

En vue d'organiser des activités éducatives et ludiques en faveur des collégiens, la commission enfance jeunesse propose de mettre à la disposition du collège Véron de Forbonnais de Saint-Cosme-en-Vairais, un animateur de son espace jeunesse chaque jeudi de 12h30 à 14h. Il sera possible d'augmenter ce temps de présence en fonction des besoins.

La convention de partenariat est jointe.

Le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec le collège Véron de Forbonnais de Saint-Cosme-en-Vairais.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- APPROUVE la convention de partenariat avec le collège Véron de Forbonnais de Saint-Cosme-en-Vairais ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF